

Décision

Générale

colonial

Décision n° 489 Personnel européen

n° 489

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 juin 1943

Numéro JO

n° 13 du 30/07/1943

Date du numéro

30 juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le Commis principal de classe exception nelle du C.M. des douanes HILDENBRAND Pierre est mis à la disposition du chef du service de- douanes à compter du jour de son débarquement. Il est nommé, chef par intérim du bureau central des douane- de Djibouti en remplace ment du commis principal de 5me classe ALTIER Albert. Il aura droit en cette qualité à l'indemnité île 750 francs l'an prévue par larrtéé du 7 Septembre 1934 susvisé.